

POLITIQUE DROITS HUMAINS

NOS ENGAGEMENTS

Le respect des Droits Humains et des libertés fondamentales est une valeur essentielle du groupe GEODIS (le « Groupe » ou « GEODIS »), qui s'engage à adhérer, dans ses activités et dans les pays où il opère, aux principes fondamentaux définis en particulier par la Charte internationale des Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Le Groupe s'applique à mettre en œuvre un principe de diligence raisonnable en matière de Droits Humains visant à identifier, évaluer et prévenir les risques d'atteinte aux Droits Humains liés à la conduite de ses activités.

GEODIS fait en sorte que ses collaborateurs soient les ambassadeurs de cette Politique Droits Humains, la respectent et la fassent respecter, entre eux mais également dans les relations qu'ils entretiennent avec les clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants du Groupe.

Dans tous les pays où il est présent, GEODIS s'attache à appliquer la réglementation locale ainsi qu'un socle commun de principes et de lignes directrices en matière de Droits Humains. Dans le cas d'un conflit entre ces principes et les lois d'un pays où il exerce ses activités, le Groupe s'efforce de trouver des solutions permettant de se conformer à l'esprit de ces standards internationaux, tout en respectant les lois nationales.

Le déploiement de cette politique Droits Humains correspond à une démarche d'amélioration continue afin de doter le Groupe, opérant dans des contextes locaux divers, d'un cadre de référence pour prévenir et identifier les risques d'atteinte aux Droits Humains.

COLLABORATEURS

GEODIS prend, vis-à-vis de tous ses collaborateurs, toutes les dispositions possibles ayant vocation à promouvoir :

- un environnement de travail sûr et sain, en vue d'assurer leur santé et leur sécurité dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- des conditions de travail décentes, le respect du temps de travail ainsi qu'une rémunération juste et équitable au regard des conditions locales ou régionales dans lesquelles s'exercent ses activités ;
- le respect de la liberté d'association, la reconnaissance du droit à la négociation collective ainsi que leur droit de rejoindre ou non une organisation syndicale ;
- l'égalité des chances dans les processus de recrutement et de développement de carrière, la diversité et l'inclusion, en ne tolérant aucune forme de discrimination. De plus, le Groupe ne tolère aucune pratique de violence, de sexisme et de harcèlement sur le lieu de travail.

Pour cela, le Groupe déploie des politiques de formation et d'orientation professionnelle afin de garantir l'employabilité et l'évolution professionnelle de ses collaborateurs. Il offre des dispositifs d'accompagnement aux collaborateurs confrontés à des situations de violence ou de harcèlement. Enfin, le Groupe s'engage à respecter le droit à la vie privée et à protéger les informations confidentielles et les données à caractère personnel de l'ensemble de ses collaborateurs.

CLIENTS

Par son offre de services, le Groupe assure pour ses clients une chaîne d'approvisionnement et de distribution de biens essentiels auprès de leurs propres clients et des utilisateurs finaux, contribuant ainsi indirectement à leur bien-être et à leur qualité de vie.

Le Groupe met en place des mesures pour prévenir les atteintes aux Droits Humains, qu'elles soient liées directement à ses activités, ou indirectement, à travers la sous-traitance notamment. Il adopte un dialogue ouvert et transparent avec ses clients au sujet des impacts de ses opérations sur les Droits Humains, dans une démarche de co-construction et d'amélioration continue. Enfin, GEODIS protège les informations confidentielles et les données à caractère personnel de ses clients que le Groupe pourrait être amené à traiter pour le compte de ses clients en qualité de sous-traitant.

FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

GEODIS s'oppose catégoriquement au travail des enfants de moins de 18 ans, au travail forcé, à la traite d'êtres humains et à toute autre forme de travail illégal ou d'esclavage moderne, au sein de ses propres activités comme dans ses chaînes d'approvisionnement. Cette exigence s'applique à tous ses fournisseurs et sous-traitants, afin de ne jamais promouvoir ou bénéficier indirectement de ces pratiques.

La prévention des risques d'atteinte aux Droits Humains dans la chaîne de valeur s'appuie sur une connaissance approfondie et régulièrement mise à jour des pratiques des partenaires du Groupe. Il s'agit donc d'un processus d'amélioration continue.

Le Code de conduite des partenaires d'affaires de GEODIS concerne aussi bien les fournisseurs du Groupe que ses sous-traitants. GEODIS attend de leur part une pleine adhésion et leur engagement à respecter les principes de ce Code et à les faire respecter dans leurs propres chaînes d'approvisionnement. Les fournisseurs et sous-traitants peuvent être audités afin de permettre au Groupe de vérifier le respect des dispositions du Code, toute violation de ce dernier pouvant mener à la fin des relations d'affaires. Par ailleurs, GEODIS développe une stratégie d'achats responsables, en intégrant les Droits Humains à ses processus d'évaluation et de sélection de ses fournisseurs et sous-traitants.

COMMUNAUTÉS LOCALES

En cohérence avec sa raison d'être, GEODIS distribue les produits indispensables à la vie économique, au développement des territoires et à la prospérité des populations. Le Groupe s'attache à ne pas porter atteinte aux communautés locales par ses activités. Il reconnaît et respecte les droits des communautés locales dans les pays où il opère. Le Groupe entretient un dialogue ouvert et inclusif avec ses parties prenantes et s'attache au développement des territoires, en favorisant les partenariats et les approvisionnements locaux. Il prend en compte et s'efforce de minimiser ses impacts sur l'environnement et les communautés, tout en cherchant à engendrer des retombées locales positives.

GOVERNANCE

Les directions des Ressources humaines et du Développement durable veillent au respect des règles et engagements qui s'appliquent au Groupe en matière de Droits Humains, et en font un rapport régulier au Comité des risques du Groupe. La Direction Gouvernance, Risques et Conformité rend compte des informations remontées et des décisions prises par le Comité des risques au Comité exécutif de GEODIS.

Le Groupe assure à tout collaborateur ou tiers l'accès à un dispositif d'alerte permettant de signaler les possibles atteintes aux Droits Humains dont ils auraient eu connaissance. Toute personne qui l'utilise de bonne foi, ne saurait être poursuivie, sanctionnée ou licenciée de ce fait.

GEODIS s'engage à promouvoir et à mettre en œuvre le contenu de cette Politique et veille à ce que ces principes soient respectés partout et par tous au sein du Groupe.